



# VILLE DE GROSLAY

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SARCELLES

CANTON DE  
MONTMORENCY

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 4 AVRIL 2014 A 20 H 30

### Mise en place du Conseil Municipal

**Présents :**

M. Joël BOUTIER - Mme Christine MORISSON – M. Christian VAUTHIER- Mme Odette PLA – M. Guy DUMONT – Mme Claudine STEINMANN – M. Guy BOISSEAU – Mme Jocelyne CHAVAROT – M. Pierre FARCY – Mme Régine JOYEAU – M. Jean-Pierre TARAMARCAZ – Mme Ouahiba AGGAR – M. Yann ALEXANDRE – Mme Lucienne LANGLET – M. Jean SZEWCZYK – Mme Véronique COLLIN – M. Stéphane PEGARD – Mme Marie JOLY – M. Claude SAGE – Mme Samia MEZIANI – M. Nicolas IZAK – M. Marc POIRAT – Mme Patricia LEDUCQ – M. Lucien CORINTHE – Mme Ingrid EVERAERT – M. Nicolas GRANVAL – M. Patrick CANCOUËT -

**Absents excusés :**

Mme Marion NICOLAS MARTEL – M. Marc CLOUET

**Pouvoirs :**

Mme Marion NICOLAS MARTEL à Mme Christine MORISSON  
M. Marc CLOUET à M. Patrick CANCOUËT

**Secrétaire de séance :** Mme Ouahiba AGGAR

Date de la convocation au Conseil Municipal : 31 mars 2014

**Affiché dans les panneaux administratifs,**

**Le 11 avril 2014**

**Vu, la Secrétaire de Séance,**

**Mme Ouahiba AGGAR**

**Le Maire,**



**Joël BOUTIER**



La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Joël BOUTIER, Maire sortant qui donne lecture de l'ordre du jour

### INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur BOUTIER procède à l'appel nominal des conseillers municipaux nouvellement élus (suivant la liste du Procès Verbal des élections)

Et lit les résultats constatés au procès-verbal des élections du 30 mars 2014

Nombre d'électeurs inscrits	5298
Nombre de votants	3028
Nombre de bulletins blancs ou nuls	66
Nombre de suffrages exprimés	2962

Nombre de voix obtenues par chaque liste de candidats :

Liste n°1	Grosly à votre écoute	428 voix soit 14.45%
Liste n°2	Grosly Autrement	1039 voix soit 35.08%
Liste n°3	Grosly bien vivre	1495 voix soit 50.47 %

En application de l'article L. 262 du code électoral il a été attribué :

2 sièges	A la Liste n°1 « Grosly à votre écoute »
5 sièges	A la liste n°2 « Grosly Autrement
22 sièges	A la liste n°3 « Grosly bien vivre »

Déclarés installés dans leur fonction de conseillers municipaux :

- M. Joël BOUTIER
- Mme Christine MORISSON
- M. Christian VAUTHIER
- Mme Odette PLA
- M. Guy DUMONT
- Mme Claudine STEINMANN
- M. Guy BOISSEAU
- Mme Jocelyne CHAVAROT
- M. Pierre FARCY
- Mme Régine JOYEAU
- M. Jean Pierre TARAMARCAZ
- Mme Ouahiba AGGAR
- M. Yann ALEXANDRE
- Mme Lucienne LANGLET
- M. Jean SZEWCZYK
- Mme Véronique COLLIN
- M. Stéphane PEGARD
- Mme Marie JOLY
- M. Claude SAGE
- Mme Samia MEZIANI
- M. Nicolas IZAK
- Mme Marion NICOLAS-MARTEL
- M. Marc POIRAT
- Mme Patricia LEDUCQ
- M. Lucien CORINTHE
- Mme Ingrid EVERAERT
- M. Nicolas GRANVAL
- M. Patrick CANCOUET
- M. Marc CLOUET



Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT et comme prévu dans le règlement intérieur du conseil municipal toujours en vigueur, il est proposé de désigner suivant l'ordre alphabétique Mme AGGAR, en qualité de secrétaire par le conseil municipal

**Désignation du Secrétaire de séance** (article L.2121-15)

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*

- **DESIGNE** Mme Ouahiba AGGAR pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil Municipal d'installation du 4 avril 2014.

**ELECTIONS DU MAIRE**

**Présidence de l'assemblée**

Conformément à l'article L. 2122.8 du CGCT qui dispose que la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal, Monsieur BOUTIER, doyen d'âge du nouveau Conseil Municipal, procède à l'appel nominal des membres du conseil, et dénombre 27 conseillers présents et constate que la condition de quorum, soit plus de la moitié, posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

M. BOUTIER invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

**Election du Maire**

Vu les articles L 2122-1 à L 2122-17, du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que le Maire est élu au scrutin et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*après en avoir délibéré et voté,*

sous la Présidence de M. Joël BOUTIER, doyen d'âge du Conseil municipal, assisté de M. ALEXANDRE, M. CANCOUËT et M. CORINTHE assesseurs désignés par ordre alphabétique, il est procédé, au scrutin secret, à l'élection du Maire.

Sont candidats, par ordre alphabétique :

- M. Joël BOUTIER
- M. Patrick CANCOUËT
- M. Marc POIRAT

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0  
Nombre de bulletins : 29  
Nombre de suffrage déclaré nul par le Bureau : 1  
Nombre de suffrages exprimés : 28  
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

M. BOUTIER	21 voix
M. CANCOUËT	2 voix
M. POIRAT	5 voix

M. Joël BOUTIER ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé **Maire**.

**Allocution du Maire**

« Mesdames, Messieurs,  
Chers Collègues, Chers Amis,

*C'est non sans une certaine émotion que je remercie les Groslaysiennes et les Groslaysiens qui, pour la 6<sup>ème</sup> fois consécutive, m'ont accordé leur confiance.*

*J'aborde cette période 2014 – 2020 sans triomphalisme, mais avec humilité et volonté de RASSEMBLER.*

*J'ai en effet la ferme intention d'être le Maire de toutes les générations de Groslaysiens, comme j'ai toujours eu cœur de le faire.*

*Le message des plus inquiets d'entre vous exprimé par les scrutins des 23 et 30 mars a été entendu et sera pris en compte. Les Conseillers Municipaux de la minorité seront écoutés et les moyens nécessaires à leur libre expression seront mis à leur disposition.*

*Je formule le vœu que loin des divergences de la campagne électorale nous fassions place à la maturité et à la responsabilité citoyenne au service d'un même objectif : notre ville.*

*Ce 1<sup>er</sup> Conseil Municipal, conforté par la majorité de nos concitoyens, assoit la légitimité de la liste GROSLAY BIEN VIVRE qui doit sans aucun doute sa victoire à l'esprit d'ouverture qui a prévalu, ainsi qu'à la pertinence de ses projets.*

*Nous devons beaucoup à l'équipe des Maires Adjointes et Conseillers Municipaux sortants et l'occasion m'est donnée ici de rendre hommage à ces Elus qui ne font plus partie de l'actuelle mandature : qu'ils soient vivement remerciés pour leur action, leur dévouement et leur implication au quotidien au service de nos administrés durant les 6 années écoulées.*

*Aujourd'hui, chacun des Elus ici présents est prêt pour apporter sa contribution active à la concrétisation de nos engagements :*

- ✓ *en termes d'aménagements urbains : ce mandat verra la réalisation progressive de la Place de la Libération, espace piétonnier du cœur de ville dédié à la sécurité du cheminement de nos écoliers, au commerce et à la convivialité, ainsi que le réaménagement du secteur de la gare ;*
- ✓ *nous poursuivrons le projet d'aménagement de la ZAC des Monts de Sarcelles, en étroite collaboration avec la CAVAM ;*
- ✓ *dans le domaine de la fiscalité : nous tendrons à continuer à limiter au maximum la pression fiscale, malgré la conjoncture nationale et européenne défavorable ;*
- ✓ *dans le domaine culturel et sportif : le débat sera ouvert sur l'aménagement des locaux qu'occupaient les Moulins de l'Aunay, celui du local anciennement Intermarché qui pourrait devenir notre future ludothèque et la mise en place du revêtement synthétique du stade Serge Cukier, ainsi que tout projet visant à doter notre ville d'infrastructures dignes d'une ville de 8 500 habitants et du dynamisme de sa population résolument jeune ;*
- ✓ *dans le domaine de la petite enfance : nous multiplierons les petites structures d'accueil pour mieux répondre aux attentes des parents ;*

A D



- ✓ nous renforcerons les liens intergénérationnels par une politique adaptée du CCAS et du CSFCG ;
- ✓ nous renforcerons la sécurité des personnes et des biens, avec le soutien efficace de notre Police Municipale et de nouveaux matériels ;
- ✓ nous moderniserons les outils technologiques et administratifs pour l'ensemble du personnel communal, afin d'accroître encore plus nos performances pour nos administrés ;

*Mes Chers collègues, la tâche est immense. Chacun à son niveau va en porter sa part.*

*Ces projets ne pourront aboutir que s'ils deviennent VOS PROJETS en tant qu'élu et habitant d'une ville entière qui prend son destin en main.*

*Ils se réaliseront bien évidemment avec le soutien et la participation de toutes les forces vives : PMI – PME, commerçants, artisans, professions libérales, associations, écoles, partenaires publics et privés, sans oublier l'ensemble du personnel communal.*

*Gardons à l'esprit que nous avons tous entre nos mains à compter de ce jour et pour 6 années le bien-être de nos administrés.*

*Nous resterons, soyez-en certains, « à l'écoute » afin que le meilleur d'une ville potentiellement rêvée « autrement » permette à Groslay de demeurer définitivement la ville du BIEN VIVRE ensemble.*

*Je sais pouvoir compter sur vous pour y travailler dès à présent et vous pouvez compter sur moi, avec toute ma détermination, mon ardeur, mon enthousiasme et mon écoute.*

*Merci à toutes et à tous,  
Vive Groslay ! »*

#### **Détermination du nombre des postes d'adjoints au Maire**

Vu les articles L 2122-1 à L 2122-17, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des postes d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit huit au plus pour la commune de Groslay.

Considérant que la délibération n° 08.03.37 en date du 21 mars 2008 a déterminé le nombre de poste à huit adjoints

Considérant qu'il est proposé de désigner sept adjoints

Au vu de ces éléments,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*après en avoir délibéré, et à l'unanimité*

**- DECIDE** de déterminer le nombre des adjoints au Maire à sept postes.

#### **Election des Adjoints au Maire.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-7-2 et suivants  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2014 déterminant le nombre de poste d'adjoints

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Considérant le procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOUTIER, élu Maire, assisté de M. ALEXANDRE, M. CANCOUËT et M. CORINTHE, assesseurs désignés par ordre alphabétique.

*B A*



**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

*après avoir voté par scrutin de liste à bulletins secrets, déposés dans l'urne,*

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin :**

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins : 29

Nombre de suffrage déclaré nul par le Bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

**Ont obtenu**

Liste M. CANCOUËT	2 voix
Liste Mme MORISSON	22 voix
Liste M. POIRAT	5 voix

La liste de Mme Christine MORISSON ayant obtenu la majorité absolue des voix, ont été proclamés :

- |                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| • Premier adjoint   | Mme Christine MORISSON |
| • Deuxième adjoint  | M. Christian VAUTHIER  |
| • Troisième adjoint | Mme Odette PLA         |
| • Quatrième adjoint | M. Guy DUMONT          |
| • Cinquième adjoint | Mme Claudine STEINMANN |
| • Sixième adjoint   | M. Guy BOISSEAU        |
| • Septième adjoint  | M. Pierre FARCY        |

*La séance est levée à 21 h 50*

77

4





**APPROBATION DU PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE DU 4 AVRIL 2014**

				SIGNATURE
M.	Joël	BOUTIER	C. Municipal	
Mme	Christine	MORISSON	C. Municipale	
M.	Christian	VAUTHIER	C. Municipal	
Mme	Odette	PLA	C. Municipale	
M.	Guy	DUMONT	C. Municipal	
Mme	Claudine	STEINMANN	C. Municipale	
M.	Guy	BOISSEAU	C. Municipal	
Mme	Jocelyne	CHAVAROT	C. Municipale	
M.	Pierre	FARCY	C. Municipal	
Mme	Régine	JOYEAU	C. Municipale	
M.	Jean-Pierre	TARAMARCAZ	C. Municipal	
Mme	Ouahiba	AGGAR	C. Municipale	
M.	Yann	ALEXANDRE	C. Municipal	
Mme	Lucienne	LANGLET	C. Municipale	
M.	Jean	SZEWCZYK	C. Municipal	
Mme	Véronique	COLLIN	C. Municipale	
M.	Stéphane	PEGARD	C. Municipal	
Mme	Marie	JOLY	C. Municipale	
M.	Claude	SAGE	C. Municipal	
Mme	Samia	MEZIANI	C. Municipale	
M.	Nicolas	IZAK	C. Municipal	
Mme	Marion	NICOLAS MARTEL	C. Municipale	Pouvoir Mme Morisson
M.	Marc	POIRAT	C. Municipal	
Mme	Patricia	LEDUCQ	C. Municipale	
M.	Lucien	CORINTHE	C. Municipal	
Mme	Ingrid	EVERAERT	C. Municipale	
M.	Nicolas	GRANVAL	C. Municipal	
M.	Patrick	CANCOUËT	C. Municipal	
M.	Marc	CLOUET	C. Municipal	Pouvoir M. Cancouët